



Séance du 30 septembre 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 20	Représentés : 9	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-089	Admission en non-valeur	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 15 OCT. 2026 Publication sur le site internet municipal le : 19 OCT. 2026
------------	-------------------------	--

L'an deux mille vingt-six et le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, S. BOURAS, B. RIPOLL, C. MARIE, S. ROCHEZ, W. PATERNA, R. MOUNY, J-M. ARNAUD, V. BAUME, A. RUBIOLO, L. MOREL, A. DESLANDES, S. MENEUT.

EXCUSES : O. MORBELLI représenté par D. JARNIGON, O. ILLOUZE représenté par C. MARIE, M. RIBES représenté par D. BARBIER, P. VIDALOU représenté par S. ROCHEZ, N. FRATE représentée par A. RUBIOLO, M-L. VOLAND représentée par J. LEVI-VALENSI, N. TRONC représentée par S. BOULINGUEZ, R. PEYROL représenté par G. SORBA, A. CHIABRANDO représenté par W. PATERNA.
Secrétaire de séance : Mickaël CUTILLO

Chaque année après avoir fait toutes les diligences possibles pour recouvrer les sommes dues par des redevables, le Chef du SGC d'Aix en Provence demande à la Commune d'admettre certaines créances en non-valeurs ou en créances irrécouvrables.

La procédure d'admission en non-valeur ne signifie par un abandon des créances, mais que la Municipalité décharge le Chef du SGC d'Aix en Provence de l'obligation de recouvrer ces créances.

Les créances se décomposant de la manière suivante pour un montant de 8.137,91 € :

- Loyers impayés : 6.850,89 €
- Taxe sur les publicités : 967.50 €
- Divers : 319,52 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De valider les admissions en non-valeurs présentées ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Mickaël CUTILLO



Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-089

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR recu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-15T15-06-37.01 (MI273171850)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260930-2026-089-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Admission en non-valeur

Date de décision : 30/09/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-089 Admission en non valeur.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé

Date 15/10/26 à 15:06

Transmis

Date 15/10/26 à 15:06

Accusé de réception

Date 15/10/26 à 15:11

Par **ELSENHEIMER** SophiePar **ELSENHEIMER** Sophie